



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/004

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

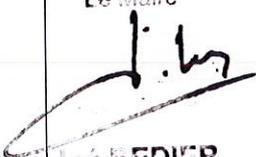
ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

Le Maire


JOÉ BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210407/004 - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-1-1 et D.2311-15,
- Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,
- Vu la circulaire ministérielle du 3 août 2011, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

CONSIDERANT :

- Que, le document en annexe équivaut rapport sur la situation en matière de développement durable, en dressant un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville,

Dans le cadre de l'article 255 de la loi n° 2010 -788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La ville a souhaité définir son plan de développement durable à travers 4 axes thématiques :

- Axe 1 : préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Axe 2 : lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Axe 3 : permettre l'épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Axe 4 : fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ce rapport vous est présenté ci-après.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

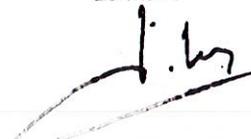
Article 1 :

De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable sur la commune pour l'exercice 2020.

13 AVR. 2021



Le Maire


JOËL BEDIER

DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT DE PRESENTATION

2020



La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution, avec la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle » et l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable

La ville a souhaité définir son plan de développement durable à travers 4 axes thématiques :

La ville de Saint André se veut moteur sur la préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources, des actions sont en cours et d'autres sont à venir et sont présentées ci-après :

❖ **Gérer de manière durable les espaces verts de la ville**

- Fleurir et embellir des centralités des quartiers ville et lieux importants et mise en place d'espèces à pousse lente afin de limiter les entretiens et dépenses,
- Mettre en œuvre une gestion des espaces verts et élimination des espaces résiduels dans les lotissements,
- Elimination des dépôts sauvages par la création de place de parking ou jardinières,
- Application de la charte de Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes. (DAUPI) et privilégier la plantation de variétés indigènes et endémiques,
- Atteindre l'objectif du zéro phytosanitaires chimiques.

❖ **Optimiser la gestion des déchets produits**

- Limiter la production de déchets des services,
- Traiter et valoriser les déchets alimentaires de la cuisine centrale,
- Valoriser les déchets verts.

❖ **Favoriser des achats, des chantiers responsables**

- Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics de la ville,
- Optimiser l'organisation des manifestations,
- Elaborer une charte des chantiers propres.

❖ **Economiser les ressources en eau et l'énergie**

- Limiter les consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments municipaux,
- Suivre et réparer des fuites d'eau signalées par le concessionnaire,
- Suivre les factures d'électricité et mettre en place des contrats et compteurs adaptés,
- Optimiser le fonctionnement de l'éclairage public par la rénovation complète de son parc au travers d'un marché global de performance,
- Diminuer les consommations de carburants de la commune en faisant l'acquisition de véhicules propres ou électriques,
- Lancer un audit de consommation sur ces bâtiments les plus énergivores et lancer les réhabilitations adéquates
- Accompagner le déploiement de la photovoltaïque sur son territoire pour la production d'énergie et l'autoconsommation

❖ **Revalorisation de la biodiversité**

- Accompagner et favoriser les initiatives des acteurs importants de la revalorisation de la biodiversité,
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et remarquables de la commune et en particulier des zones humides et les espaces boisés (Dioré et petit étang du Colosse notamment)
- Mettre en place un observatoire de la biodiversité sur le parc du Colosse en accompagnement de la SEOR,
- Mettre en place d'un arboretum d'espèces indigènes sur le parc du Colosse en accompagnement du Conservatoire Botanique National de Mascarin (CNBM).

❖ **Mettre en valeur et protéger les cours d'eau de la ville**

- Reconquérir les cours d'eau, berges en les protégeant dans le cadre de la GEMAPI ainsi qu'en les valorisant notamment en améliorant leur entretien,
- Lutter contre la pollution des cours d'eau

La lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous, la ville de Saint André au travers de ces actions en cours et à venir se préoccupe :

❖ **D'inciter à une utilisation rationnelle de l'énergie**

- Favoriser, dans le cadre du PLU, le recours aux énergies renouvelables en fixant des prescriptions spécifiques

❖ **De définir une politique en matière de transports, déplacements et stationnement sur son centre-ville** et notamment dans le cadre son projet NPNRU :

- Favoriser, au profit des modes doux, le partage de l'espace entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons dans les espaces publics et en particulier les voiries,
- Faciliter le stationnement de proximité en périphérie immédiate du centre-ville

❖ **De privilégier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle**

- Créer des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers,
- Créer des aménagements cyclables, identifier et renforcer les stationnements vélos

Parce que le Développement Durable ce n'est pas que de l'environnement, la Ville met et mettra en œuvre des actions pour une société plus respectueuse permettant un épanouissement des Saint-andréens et plus de cohésion sociale

❖ **Valoriser et renforcer les actions de la politique de la Ville**

- Restaurer les valeurs que sont le civisme, le vivre ensemble,

❖ **Maintenir et développer l'offre de services de proximité dans la ville**

- Développer les services et/ou permanences décentralisés de service public en sectorisant le fonctionnement des services,

❖ **Améliorer l'accessibilité et faciliter les déplacements pour tous dans la ville**

- Continuer sur son volume d'investissement et mettre aux normes progressivement les bâtiments publics en matière d'accessibilité et normes sécurité,
- Continuer sur son volume d'investissement et mettre aux normes progressivement les voiries et réseaux

❖ **Travailler sur sa politique de logement**

- Lutter contre l'habitat indigne,
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et au sein des opérations immobilières,

❖ **Faciliter l'accès à la culture et au sport**

- Créer une cité des Arts,
- Amener la culture dans la rue (G'Art) et dans les quartiers
- Requalifier certains espaces verts en espace ludique de proximité, jeux pleins airs (Fayard)

Le développement économique est un pilier du développement durable, la ville maintiendra son effort pour mener à bien les actions transversales sur les producteurs et les consommateurs:

❖ **Soutenir l'agriculture locale**

- Favoriser les circuits courts et la vente de produits locaux sur le marché forain

❖ **Redynamiser le centre-ville**

- Inciter à la réhabilitation des locaux commerciaux à travers le dispositif FISAC ou REACT UE,
- Développer le marché forain
- A travers le NPNRU, aménager des zones piétonnes ou semi-piétonnes

❖ **Maintenir, développer et valoriser l'activité économique**

- Créer des zones d'activités économiques
- Favoriser les conditions d'installation et de maintien sur le territoire des entreprises, PME, TPE, artisans

❖ **Contribuer au développement touristique de la ville**

- Travailler sur la réhabilitation de la Maison Martin Valliamé
- Travailler sur la valorisation du site de Dioré
- Inviter les organismes compétents à développer le tourisme économique.

Les perspectives 2021 :

Afin de conforter sa politique territoriale de développement durable et de protection de l'environnement, la collectivité a décidé d'entamer les études nécessaires à l'élaboration d'un plan communal de développement.

A travers ce document, la collectivité souhaite officialiser son engagement et donner plus de lisibilité et visibilité aux actions déjà entamées et à mener sur son territoire.

Ce plan s'appuiera sur 4 axes:

- Axe 1 : préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Axe 2 : lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Axe 3 : permettre l'épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Axe 4 : fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il regroupera :

- L'ensemble des actions de la ville
- Un planning de mise en œuvre court, moyen et à long terme,
- Un suivi des actions déjà menées
- Des évaluations et indicateurs de performances.